

Délibération du conseil municipal du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 25 novembre à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Mesdames FÉRET Béatrice, LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya, Messieurs BRIDONNEAU Alain, CAHAGNE Dominique, FOURÉ Cyrille, PICARD Bastien, PERIER Cédric.

Pouvoir : Monsieur LELIÈVRE Olivier à madame FÉRET Béatrice et monsieur LEBEL Jean-Claude à CAHAGNE Dominique.

Nombre de membres :

en exercice 10

présents 08

votants 10

Secrétaire de séance : Madame STALIN Samya

TRAVAUX DE VOIRIE – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX SUR RUE DE LA PLANCHE BOTTE (de la rue de la Truite à la rue du Pont de la Perche)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement, en date du 25 novembre, à la réalisation des travaux de voirie sur la voie communale rue de la Planche Botté (*de la rue de la Truite à la rue du Pont de la Perche*), classée d'intérêt communautaire,

Ce projet est considéré comme travaux neufs dans le cadre de la politique menée par la Communauté de Communes Lyons Andelle. Aussi, une étude niveau projet (PRO) a été menée sur cette emprise. Celle-ci a permis de définir les travaux à réaliser et d'estimer le coût de l'opération à hauteur de 78 601€ HT.

Ces opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes avec un financement partagé à hauteur de 50% entre cette dernière et la commune.

Ainsi, la présente délibération a donc pour objet de valider la convention de fonds de concours, la Communauté de communes soumettant la présente à son conseil communautaire.

Extrait corps de délibération

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle ;
- Vu la délibération n°22, 23 du Conseil Municipal du 25 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes Lyons Andelle pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie communale de rue de la Planche Botté (*de la rue de la Truite à la rue du Pont de la Perche*) sur l'exercice 2026 ;
- de signer tout document en application de ladite convention.

La secrétaire de séance

Samya STALIN



Fait à Ménesqueville, le 26 novembre 2025

Le Maire,

Dominique CAHAGNE

